SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE A 19 HEURES

L'an deux mille vingt, le douze octobre à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de BOUSBECQUE, légalement convoqué le 5 octobre 2020, s'est réuni au Centre Culturel Paul Valéry sous la présidence de Monsieur Joseph LEFEBVRE, Maire.

Conseillers présents : M. Joseph LEFEBVRE Maire, Mme Christine LEROY, Mme Marcelle DESMETTRE, Mme Sabine DELANNOY, M. Jean DE FACQ, Mme Isabelle THELLIER, M. Martial DESTAILLEUR, M. Christophe DELESCLUSE Adjoints au Maire. M. Bernard FLAMENT, M. Marc ROLLET, M. Yves HOUPLINE, Mme Betty DEKENS, Mme Dominique FACQUE, M. Gilles FOURNIER, Mme Myriam ALLARD, M. Stéphane BAUDIN, M. André DELEBECQUE, Mme Edith VANOVERBERGHE, Mme Delphine DESRUEZ, Mme Céline DUTOIT, M. Jérémy HAMMERTON, Mme Manon GHESQUIER, Mme Charlotte PINTE, Mme DESROUSSEAUX Sylvie, Mme Nathalie RIVIERE, M. Cédric DESEIGNE Conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Benoit DELTOUR par Martial DESTAILLEUR

Secrétaire de séance : Sabine DELANNOY

M. le Maire, avant de commencer la séance souhaite souligner :

« Alors que nous attendions cette rentrée pour prendre un nouveau départ, les signes sont loin d'être encourageants.

À ce jour, les indicateurs continuent de se dégrader.

C'est le cas en France, dans la région des Haut-de-France, dans notre département du Nord et à BOUSBECQUE.

Le contexte sanitaire fait peser le risque d'un arrêt brutal de la reprise des activités.

Aussi, comme l'ont mis en évidence le Préfet du Nord et l'ARS des Haut-de-France dans leur note du 9 octobre, la lutte contre la propagation du virus est l'affaire de tous.
Elle repose sur une responsabilité individuelle et collective.
Le virus se propage rapidement et c'est collectivement, dans nos comportements quotidiens, que nous pourrons enrayer sa propagation.

Dans ces circonstances faites d'incertitude et de complexité, il nous faut néanmoins continuer d'avancer.

Avant de procéder à l'appel nominal,

Je vous informe de la démission de M. Benoit DHALLUIN, Conseiller Municipal en date du 7 Septembre 2020 et de M. Vincent DELANNOY, Conseiller Municipal en date du 28 Septembre 2020. Nous souhaitons la bienvenue aux deux personnes suivantes dans l'ordre

de la liste « Ensemble pour Bousbecque » à savoir Mme Nathalie RIVIERE et M. Cédric DESEIGNE. »

DEL20201012-01
MANDAT 2020/2026 : Composition des commissions municipales

M. le Maire explique que suite à la démission de M. Benoît DHALLUIN, Conseiller Municipal en date du 07/09/2020 et de M. Vincent DELANNOY en date du 28/09/2020, il faut modifier la composition des commissions municipales établies lors du conseil municipal du 8 Juin dernier.

En effet, en cas de vacance, le conseil doit délibérer pour désigner leurs remplaçants dans le respect de la représentation proportionnelle.

Après échanges avec les intéressés, il est proposé les compositions ci-dessous :

	Commissions	Composition
1	Aménagement urbain, Développement durable	Benoit DELTOUR Stéphane BAUDIN Jérémy HAMMERTON Martial DESTAILLEUR Christine LEROY Marcelle DESMETTRE Betty DEKENS Myriam ALLARD Bernard FLAMENT Marc ROLLET André DELEBECQUE *Nathalie RIVIERE en remplacement de Vincent DELANNOY*
2	Enfance, Jeunesse, Sports	Christine LEROY, Marc ROLLET, Christophe DELESCLUSE, Isabelle THELLIER, Edith VANOVERBERGHE Jérémy HAMMERTON Dominique FACQUE Manon GHESQUIER Delphine DESRUEZ Charlotte PINTE Céline DUTOIT *Nathalie RIVIERE en lieu et place de Sylvie DESROUSSEAUX*

3	Social, Santé, Handicap	Marcelle DESMETTRE Jérémy HAMMERTON Christine LEROY Sabine DELANNOY Betty DEKENS Edith VANOVERBERGHE Dominique FACQUE Manon GHESQUIER Myriam ALLARD Charlotte PINTE Marc ROLLET ***Pas de changement Sylvie DESROUSSEAUX***
4	Culture, Associations, Communication	Jean DE FACQ Christophe DELESCLUSE Martial DESTAILLEUR Christine LEROY Isabelle THELLIER Marcelle DESMETTRE Dominique FACQUE Delphine DESRUEZ Sabine DELANNOY Yves HOUPLINE Marc ROLLET ***Cédric DESEIGNE en remplacement de Benoît DHALLUIN***
5	Finances – Travaux – Moyens généraux	Bernard FLAMENT Sabine DELANNOY Christine LEROY Benoit DELTOUR Marcelle DESMETTRE Christophe DELESCLUSE Jean DE FACQ Isabelle THELLIER Martial DESTAILLEUR Gilles FOURNIER André DELEBECQUE ***Sylvie DESROUSSEAUX en remplacement de Benoît DHALLUIN***

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20201012-02
Mandat 2020/2026 : Composition de la commission communale d'Appel d'Offres

M. le Maire explique que suite aux deux démissions évoquées dans la question 1, il faut également réélire les membres de la commission d'appel d'offres, je vous propose la liste suivante s'agissant d'un scrutin de liste :

Titulaires :
- Bernard FLAMENT
- Christine LEROY
- Marcelle DESMETTRE
- Jean DE FACQ
- Sylvie DESROUSSEAUX

Suppléants :
- Gilles FOURNIER
- Benoit DELTOUR
- Stéphane BAUDIN
- Betty DEKENS
- Cédric DESEIGNE

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20201012-03
Mandat 2020/2026 : Règlement intérieur – modifications

M. le Maire explique que lors du conseil municipal du 8 Juin dernier, nous avons adopté le règlement intérieur du conseil municipal, par courrier en date du 3 Juillet 2020, les services préfectoraux nous demandent de modifier ou d'apporter des précisions sur les points suivants :

- La désignation du président de séance lors du vote du compte administratif :

Nous avions noté que celle-ci était présidée par le 1er Adjoint ou par un adjoint dans l'ordre du tableau. Nous vous proposons de modifier en ces termes : « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. »

- Conditions de débat sur les orientations budgétaires :

Nous devons compléter l'article 16 du règlement intérieur afin de fixer les conditions de tenue du débat d'orientations budgétaires. Il est proposé la rédaction suivante :

Article 16 - Le débat d'orientation budgétaire :

Le débat d'orientation budgétaire a lieu lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Le compte rendu donne lieu à

délibération et est enregistré au procès-verbal de séance. Toute convocation est accompagnée d'un rapport synthétique précisant par nature les masses des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que l'évolution des recettes et des dépenses d'investissement. En outre, une note de synthèse relative à l'état de l'endettement de la commune est jointe au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et présentée au Conseil Municipal. Le ROB est mis à la disposition des conseillers en mairie cinq jours au moins avant la séance.

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20201012-04

MEL - Groupement de commandes Métropole Européenne de Lille – Marché de prestation de services d'assurances

M. le Maire rappelle le contexte :

« Dans le cadre du Schéma Métropolitain de Mutualisation, et par délibération 18 C 0148 du 23 février 2018, la Métropole Européenne de Lille a acté le lancement d'une démarche de mutualisation des assurances entre la MEL, SOURCEO et les communes intéressées. Cette démarche a porté, dans un premier temps, sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) porté par la MEL.

Sa mise en œuvre a permis de mettre en exergue et de préciser les besoins en matière de contrats d'assurances de chacun des partenaires.

Définition des besoins

La mutualisation des contrats d'assurances avec la MEL, dans le cadre du groupement de commandes qui vous est proposé, vise un objectif de réduction des coûts par l'effet de levier suscité par l'achat groupé, et un objectif de qualification des contrats par la rédaction des cahiers des charges dans le cadre de l'AMO.

Plusieurs contrats d'assurances sont concernés, chaque partenaire ayant exprimé ses besoins propres qui peuvent porter sur une partie ou l'intégralité de ces contrats.

Dans ce cadre, il est envisagé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation des contrats d'assurances qui correspondent aux lots ci-dessous décrits.

Le coût total estimatif du projet est de 10 666 061,54 € HT.

Le coût estimatif pour les 5 années pour la Ville est réparti comme suit :

- 14 049.25 € HT pour le lot responsabilité civile ;
- 28 259.00 € HT pour le lot dommages aux biens ;
- 15 519.65 € HT pour le lot flotte automobile ;
- 4 084.90 € HT pour le lot protection juridique communes ;
- 999.50 € HT pour le lot protection juridique agents-élus.

Soit un coût total pour les 5 années de 62 912.30 €.

Le but de ce groupement de commandes est de baissé ce coût de 20 à 25 % soit une économie d'environ 2 400 € par an ou 12 000 € sur les 5 années.

Les marchés, dont la prise d'effet est prévue au 1er janvier 2022, sont passés pour une durée de 5 ans, hormis pour les contrats permettant un décalage de leur date de démarrage d'un an et dont la durée sera, de ce fait, portée à 4 ans. Leur échéance est donc au 31 décembre 2026.

Les marchés concernant notre commune sont passés pour une durée de 5 années.

La résiliation pour le 31 décembre 2021 des contrats responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique communes, protection juridique agents-élus s'avère nécessaire afin de pouvoir inscrire les marchés afférents dans le dispositif.

La MEL est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Pour les communes, la MEL sera chargée de procéder à la mise en œuvre de la procédure de passation jusqu'à l'attribution du marché. Chaque membre du groupement signant, avec le titulaire retenu, un marché et s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

Il est proposé de créer le groupement de commandes avec la MEL, SOURCEO et les 45 communes suivantes : ALLENNES-LES-MARAIS, BAISIEUX, BAUVIN, BONDUES, BOUVINES, CARNIN, CHERENG, COMINES, DON, EMMERIN, ENGLOS, ENNETIERES-EN-WEPPES, ERQUINGHEM-LE-SEC, ESCOBECQUES, FACHES-THUMESNIL, FROMELLES, HAUBOURDIN, HOUPLIN-ANCOISNE, LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, LA MADELEINE, LAMBERSART, LANNOY, LEZENNES, LOMPRET, LOOS, MARCQ-EN-BAROEUL, MARQUETTE-LEZ-LILLE, MOUVAUX, NEUVILLE-EN-FERRAIN, PROVIN, RONCQ, SAILLY- LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, SANTES, SEQUEDIN, TEMPLEMARS, TOURCOING, TRESSIN, VILLENEUVE D'ASCQ, WATTRELOS, WAVRIN, WERVICQ, WILLEMS.

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur. »

Par conséquent, après consultation des commissions, le Conseil Municipal décide :

1) D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention (annexe 1) ;
3) D'autoriser la passation des marchés publics d'assurances mutualisés dans le cadre du groupement de commandes ;
4) D'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation dans les

conditions prévues à l'article R2124-3 du code de la commande publique, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R2122-2 du même code ;

5) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics ;
D'imputer les dépenses aux crédits correspondants.

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20201012-05
PERSONNEL COMMUNAL - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

M. le Maire explique que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui selon les dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Ils ont pour vocation à mener toutes les actions portant sur :

- La surveillance médicale des agents,
- Les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels,
- Le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents,
- L'amélioration des conditions de travail,
- L'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

La facturation de ce service repose sur le temps de mise à disposition du médecin ou de l'infirmier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention (annexe 2) pour une durée de trois ans.

(Pour information, le montant dépensé pour les années 2017/2018/2019 est de **5 044 € TTC**).

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20201012-06
FINANCES - Créances admises en non-valeur

M. le Maire explique que les créances admises en non-valeur sont des créances irrécouvrables par le Trésor Public. Lors du prochain conseil municipal il nous faut admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- 57.96 € (repas des aînés, **personne décédée**)
- 119.96 € (restauration scolaire, combinaisons **infructueuses** d'actes)
- 241.62 € (restauration scolaire, surendettement **effacement** de dettes)
- 20.72 € (restauration scolaire**, inférieur au seuil de poursuite**)
- 721.14 € (restauration scolaire et accueil de loisirs (2016), combinaisons **infructueuses** d'actes).

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20201012-07
RESTAURATION MUNIICPALE – Tarif Adulte

M. le Maire explique que des membres du personnel ou des intervenants extérieurs déjeunent soit régulièrement ou occasionnellement au restaurant municipal. Afin de pouvoir leur facturer le repas, il nous faut préciser le tarif applicable à ceux-ci car il a été omis de l'inclure dans la délibération du 29 Juin dernier.

Il est proposé le tarif appliqué aux enseignants à savoir 4.75 € soit 2 % d'augmentation acté au conseil municipale du 29 juin dernier.

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20201012-08
MEL - Rapport d'observations sur la Métropole Européenne de Lille

M. le Maire explique que le conseil municipal doit débattre sur le rapport (annexe 3) comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes relatives à la gestion de la Métropole Européenne de Lille concernant les exercices 2015 et 2018, ainsi que la réponse apportée, en application des dispositions de l'article L243-8 du code des juridictions financières.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur ce rapport. M. le Maire précise que la Métropole Européenne de Lille a vu le jour le 1ER janvier 2015 et que celle-ci regroupe 90 communes pour 1,2 million d'Habitants et emploie 2500 agents.

M. le Maire a noté que le rapport soulignait la qualité de l'information budgétaire et la fiabilité des comptes, une évaluation positive et transparente de l'information budgétaire. La prospective à 3 ans et la fiabilité des comptes sont bonnes. La trajectoire financière est en nette amélioration, la capacité d'autofinancement est en progression 4.2 % par an 24.6 %. La MEL s'est désendettée et a amélioré son le niveau d'épargne. La solvabilité financière de la métropole mesurée à l'aune de la capacité de désendettement est bonne avec 3.75 ans fin 2018. La situation financière de la MEL s'est nettement amélioré avec un résultat qui évolue en moyenne de 14.9 % entre 2015 et 2018 malgré un recul de dotations et participations – 4.6% soit 45 M €.

Sur le point qui a porté le plus débat est le point qui concernait le biotope. En effet, La MEL a décidé de laisser son siège rue du ballon et a pris un bail de 18 ans dans les locaux dénommés « biotope » pour y loger ses services. Ce choix l'engage financièrement à hauteur de 144,8 M d'€. La Caisse régionale des comptes (CRC) estime que ce choix s'est fait dans la précipitation et que la MEL a choisi la solution la plus onéreuse car faire construire un bâtiment sans être propriétaire n'est pas judicieux selon la CRC. Ce que réfute la MEL selon les besoins identifiés, ce bâtiment accueillerait ses agents et les élus dans de meilleures conditions. L'analyse du CRC est hors sujet.

Concernant le dernier point, à ce stade l'analyse de la mise en place de la métropole et ses transferts de compétences notamment en matière de tourisme, de politique de la ville, de gestion des réseaux énergies ou chaleur, la gestion des milieux aquatiques, ainsi que les compétences du Département telles que la gestion de la voirie et des ouvrages. A ce stade la CRC ne peut chiffrer les coûts induits de ces transferts car ceux-ci sont récents. L'évaluation est globalement positive avec une alerte pour les voiries.

Pour conclure, concernant le Biotope, M. le Maire apporte toute sa confiance et son soutien à Damien CASTELAIN.

M. le Maire rajoute qu'il n'y a pas de vote au terme de ce débat et que ce rapport contribuera sans aucun doute à écrire l'histoire.

DEL20201012-09

D.E.T.R. - GROUPE SCOLAIRE THOMAS PESQUET - Rénovation Thermique et travaux participant à la transition écologique

M. le Maire explique que l'audit des bâtiments municipaux et le bilan énergétique et patrimonial réalisé courant 2019, ont mis en évidence la nécessité de procéder à la rénovation du patrimoine communal et à l'adoption d'un plan énergétique afin de réduire les consommations d'énergie et envisager l'installation d'énergies renouvelables en lien avec l'objectif du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le groupe scolaire Thomas PESQUET a été identifié parmi les bâtiments les plus énergivores.

Dans ce cadre les études réalisées sur les bâtiments « Jules Verne et la Fontaine » du groupe scolaire ont montré le besoin :

Bâtiment Jules Verne :

- De procéder à la réfection et à l'isolation de la toiture afin d'assurer l'étanchéité du toit
- De limiter les déperditions thermiques
- De rénover l'éclairage des classes

Bâtiment La Fontaine :

- D'améliorer le confort d'été dans le bâtiment
- D'installer une centrale photovoltaïque en auto consommation.

L'enveloppe financière peut être évaluée à

- Bâtiment Jules Verne : 89 000 € HT
- Bâtiment La Fontaine : 87 000 € HT

  - Soit une dépense globale de 176 000 € HT

Les travaux se dérouleront courant de l'année 2021.

L'article 179 de la loi de finances pour 2011 (n° 2010-1657 du 29 Décembre 2010) a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en fusionnant la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR).

La Commune de Bousbecque est éligible à la DETR. Dans le cadre du projet « de Rénovation Thermique et travaux participant à la transition écologique du groupe scolaire Thomas PESQUET », celui-ci peut être financé à hauteur de 45 %.

Ceux-ci exposé, il vous est proposé :

- Avaliser les dispositions supra.

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la D.E.T.R auprès de la Préfecture du Nord ainsi que toutes autres subventions allouables à ce projet auprès des partenaires susceptibles de la financer.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

M. le Maire précise que la délibération n'a pas été mise à l'ordre du jour de la « toutes commissions. »

M. le Maire signale que l'éclairage pourrait être changé au profit d'un éclairage moins énergivore. De plus concernant, le préau de l'école la Fontaine, celui-ci est exposé au sud et par conséquent pourquoi pas intégrer des panneaux photovoltaïques en auto consommation. C'est une réflexion qu'il convient d'approfondir.

M. DESEIGNE demande par rapport à la surface si cela est rentable de mettre des panneaux photovoltaïques ?

M. le Maire précise qu'à ce stade, la rentabilité devrait être de l'ordre de 10 années sans toutefois pouvoir l'assurer. Ce point sera approfondi lors des études avec les différents partenaires et sera reévoqué lors des prochaines commissions.

Mme DESROUSSEAUX demande s'il s'agit d'une simple intention ?

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération qui porte sur le projet de rénovation des bâtiments du Groupe scolaire Thomas PESQUET pour 2021 afin de le positionner auprès des services de l'état pour la DETR 2021.

Mme DESROUSSEAUX demande si des fournisseurs sont déjà identifiés ?

M. le Maire répond que pour la rénovation et l'isolation de la toiture qu'il s'agit d'un accord cadre déjà identifié. Concernant l'éclairage, les panneaux photovoltaïques
Il y aura une consultation de 3 devis auprès des entreprises du secteur et/ou d'ailleurs.

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	1
POUR	26
CONTRE	0

M. le Maire clos la séance en espérant que la prochaine fois la situation sanitaire sera améliorée. Il est permis d'en douter… d'ici là il demande à tous de se préserver et ainsi de préserver les autres !

Fin de séance 19h45.

LEFEBVRE Joseph	LEROY Christine	DELTOUR Benoit
		Pouvoir à M. DESTAILLEUR
DESMETTRE Marcelle	DELESCLUSE Christophe	DELANNOY Sabine
DE FACQ Jean	THELLIER Isabelle	DESTAILLEUR Martial
FLAMENT Bernard	ROLLET Marc	HOUPLINE Yves
DEKENS Betty	FACQUE Dominique	FOURNIER Gilles
ALLARD Myriam	DELEBECQUE André	VANOVERBERGHE Edith
BAUDIN Stéphane	DESRUEZ Delphine	DUTOIT Céline
HAMMERTON Jérémy	GHESQUIER Manon	PINTE Charlotte
DESROUSSEAUX Sylvie	RIVIERE Nathalie	DESEIGNE Cédric